

**CONSEIL DE PARIS EUROPLACE**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Paris, le 6 mars 2008 – Le Conseil de Paris EUROPLACE, présidé par M. Gérard MESTRALLET, s’est réuni pour faire le point sur la situation des marchés et finaliser son plan d’actions pour 2008.**

Le Conseil de Paris EUROPLACE a d’abord fait le point sur la crise des marchés financiers internationaux, née aux Etats-Unis, et son impact sur la place de Paris. Cette analyse a été l’occasion de rappeler le rôle essentiel que joue l’industrie financière au service des entreprises, comme des particuliers et des collectivités publiques, en s’appuyant sur des services de haut niveau et de proximité. L’industrie financière exerce un rôle décisif dans le financement des entreprises, la création d’emplois (plus de 700 000 emplois en France pour l’industrie de la banque, assurance, gestion d’actifs) et le contrôle de nos centres de décision. **Le Conseil de Paris EUROPLACE estime, cependant, que la crise des subprimes témoigne de certains excès et de la surpondération du court terme par les marchés.**

**C’est pourquoi, il souhaite que Paris EUROPLACE renforce sa participation aux travaux en cours sur les conséquences de cette crise et notamment aux réflexions internationales sur les recommandations à mettre en œuvre.**

**Le Conseil de Paris EUROPLACE propose, par ailleurs, la mise en place d’un plan d’actions pour la Place financière de Paris, pour les 5 ans à venir, qui sera présenté au prochain Haut Comité de Place présidé par Mme Christine LAGARDE, Ministre de l’Economie, des Finances et de l’Emploi. Ce plan comporte 5 axes d’actions prioritaires :**

**1- faire de Paris un centre mondial de recherche et d’innovation financière, avec pour objectif de concevoir et développer des produits de nouvelle génération dans la banque d’investissement, l’assurance, la gestion d’actifs, adaptés aux besoins des clients et des investisseurs, plus transparents, et poursuivre l’amélioration des outils de contrôle des risques ;**

**2- améliorer les conditions de développement des activités de banque d’investissement et de financement sur la place de Paris, en capitalisant sur nos domaines de force - produits dérivés (actions, taux, crédits), financements structurés et financements de projets – et en mettant l’accent sur l’adaptation des produits aux besoins des entreprises et l’amélioration des systèmes de contrôle prudentiel et de gestion des risques ;**

**3- renforcer le pôle de gestion d’actifs, en développant notamment les instruments d’épargne longue, comme le capital investissement, et les produits d’épargne répondant aux besoins des générations futures ;**

**4- faire de Paris le Pôle privilégié des Emetteurs euro et, plus largement, la place financière leader des activités en euro ;**

**5- positionner la place de Paris sur les nouveaux secteurs : finance carbone/climat, Investissement Socialement Responsable (ISR), développement durable.**

La mise en place de cette stratégie s’appuie sur la démarche du Pôle de compétitivité FINANCE INNOVATION, avec notamment un très important développement de la

recherche (plus d'une quinzaine de nouvelles chaires universitaires de recherche ont été initiées), la mise en place de nouveaux outils pour le financement des PME innovantes et le lancement d'initiatives dans les nouveaux secteurs porteurs (Metnext, Bluenext, chaires de recherche sur la finance et le développement durable).

**Une initiative complémentaire proposée est la mise en place d'une Commission Paris EUROPLACE chargée d'élaborer des recommandations pour une meilleure pédagogie de l'innovation financière, réunissant les représentants des banques d'investissement et des investisseurs (assurances, sociétés de gestion).**

**Le Conseil rappelle que des aménagements réglementaires et fiscaux sont, cependant, indispensables pour améliorer la compétitivité de la place financière et permettre la mise en place de ce plan d'actions, en commençant par l'allègement de la taxe sur les salaires, condition indispensable et prioritaire.**

**Le Conseil a, par ailleurs, arrêté ses propositions pour la présidence française de l'Union Européenne au second semestre 2008.**

L'objectif est que l'industrie financière s'intègre et se structure pour servir au mieux un marché domestique de plus de 500 millions de citoyens et constituer une place financière européenne unifiée compétitive au plan mondial. **C'est pourquoi, le Conseil de Paris EUROPLACE demande aux Pouvoirs publics que les questions économiques et notamment le thème de la compétitivité de la place financière européenne figurent parmi les thèmes d'actions prioritaires de la présidence française.**

**L'action prioritaire à mener est l'achèvement de la construction d'un cadre de régulation harmonisé et efficient pour les activités de banque, assurance et gestion, condition indispensable de l'unification du marché européen.**

**Les propositions d'actions sont les suivantes :**

- conforter la mise en place d'une régulation européenne unifiée et efficiente : obtenir une meilleure définition des principes de la régulation européenne (niveaux 1 et 2 Lamfalussy), veiller à la mise en place effective et harmonisée des textes adoptés (niveau 3), renforcer et améliorer les moyens de fonctionnement des Comités de régulateurs européens (CEBS, CEOPS, CESR), améliorer la supervision des groupes pan-européens ;
- accélérer la conception et la mise en œuvre de la directive Solvency II sur les sociétés d'assurance ;
- accélérer la mise en place de la nouvelle directive OPCVM, avec la création d'un passeport européen complet pour les sociétés de gestion et l'amélioration des modalités de prise en compte de nouvelles classes d'actifs dans les portefeuilles des fonds de gestion ;
- améliorer le fonctionnement du post-marché et du droit des titres associé ;
- renforcer la participation des utilisateurs à la gouvernance de l'organisation des normes comptables (IASB) et améliorer les conditions du dialogue entre l'Europe et les Etats-Unis sur l'interprétation de ces normes et les pratiques d'audit externes ;
- renforcer et améliorer les modalités du dialogue Europe-Etats-Unis sur l'ouverture des marchés.

**Le Conseil décide la mise en place d'un Groupe-projet Europe, présidé par M. Michel PEBEREAU, membre du Conseil de Paris EUROPLACE, pour approfondir ces recommandations.**